



Profession Banlieue

L'histoire

Profession Banlieue a été créé en novembre 1993 suite aux travaux préparatoires à l'élaboration des contrats de ville de Seine-Saint-Denis du XI^e plan (1994-1999). Ces études mettaient en évidence le besoin d'un lieu d'échange, de mise en réseau, de qualification et de professionnalisation des acteurs de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis.

Cette notion de professionnalisation faisait également l'objet d'une étude menée par des chercheurs qui se sont associés à la création de Profession Banlieue en proposant un comité scientifique d'une vingtaine d'universitaires (sociologues, juristes, géographes, économistes...).

Les objectifs du centre de ressources s'articulent autour des axes suivants :

- la mise en réseau des professionnels du développement social urbain entre eux, l'échange de savoir faire et la capitalisation d'expériences innovantes dans l'ensemble des champs de la politique de la ville,
- la mise en relation des professionnels du développement social urbain et des scientifiques, consultants, experts,
- la mise à disposition et la diffusion de l'information et des ressources à l'attention des professionnels.

Au fil des années et de l'évolution de la politique de la ville, cet objectif de qualification s'est élargi à d'autres professionnels : agents des collectivités territoriales, bailleurs sociaux, associations...

Le statut

Profession Banlieue est une association loi 1901, dont le conseil d'administration est composé de 25 personnes, élues à titre personnel. Ce sont majoritairement des professionnels de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, un comité scientifique de 20 membres accompagne les travaux de Profession Banlieue.

Le territoire

Profession Banlieue intervient en direction des professionnels de Seine-Saint-Denis. Compte tenu de la concentration des difficultés sociales et urbaines de ce département, il avait été retenu au titre des contrats de ville expérimentaux du X^e plan en 1991.

Aujourd'hui, 24 communes sur les 40 que compte le département sont en contrat de ville ; elles regroupent plus de 75 % de la population.

Par ailleurs, le département compte 39 zones urbaines sensibles, 8 zones franches urbaines, 29 projets de rénovation urbaine, 18 conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, 18 ateliers santé ville, 4 contrats éducatifs locaux...

Toutes ces procédures, non exhaustives, sont significatives des difficultés spécifiques de ce département qui a connu une forte désindustrialisation dans les années soixante-dix et dont le taux de chômage s'élevait fin 2004 à 14 %.

Les actions

Le centre de ressources a développé différentes formes d'action : cycles de qualification, journées d'études (les Rencontres de Profession Banlieue), groupes de travail, séminaires méthodologiques (les Intercalaires), rencontre avec les chercheurs (les « 5 à 7 » et les Après-midi), Petits déjeuners des élus.

Ces actions s'articulent autour de différents axes de travail qui sont pour 2000-2006 :

- Le renouvellement urbain
- L'accompagnement des pratiques professionnelles
- L'accueil, l'intégration et la lutte contre les discriminations

L'ensemble de ces travaux donnent lieu à des publications ainsi qu'à des fiches d'expériences qui recensent des réalisations concrètes en lien avec les thèmes de travail.

Par ailleurs, Profession Banlieue gère un fonds documentaire ouvert au public. Le centre de ressources a également créé un service info-doc et un site Internet (32 000 visites en 2004) afin de diffuser au mieux et le plus largement possible l'ensemble des informations.

Les productions

Par ses publications, le centre de ressources diffuse les réflexions issues des différentes instances de travail. Elles sont regroupées en plusieurs collections :

Les Actes de Rencontres : 24 titres

Les Cahiers des cycles de qualification : 25 titres

Les Outils, issus des Intercalaires : 4 titres

Les « 5 à 7 » : 10 titres en ligne

Hors collection (groupes de travail, projets européens) : 11 titres

Par ailleurs, *La Lettre* de Profession Banlieue, bimestrielle, est diffusée à plus de 1 600 exemplaires aux acteurs de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis et aux adhérents. Son contenu est précis, bref et comprend plusieurs rubriques : les travaux de Profession Banlieue, les questions d'actualité, les mouvements, les rendez-vous et la documentation.

Les moyens humains

L'équipe est composée de six personnes à temps plein : une directrice, une directrice adjointe, deux chargées de mission, une documentaliste et une employée administrative.

Par ailleurs, Profession Banlieue mobilise des intervenants (chercheurs, experts, consultants) pour ses différentes instances de travail. Enfin, pour les publications, le centre de ressources fait appel à une graphiste/correctrice indépendante.

Le budget

Le budget global est d'environ 500 000 Euros (État, Conseil général, collectivités locales, FASILD, Fonds social européen, ressources propres).

D'autres partenaires financiers peuvent intervenir ponctuellement au regard d'actions particulières (CDC, Direction de la population et des migrations, DDASS).

Les publics

Équipes opérationnelles des contrats de ville ; Agents des services de l'État et des collectivités locales (mairies, communautés d'agglomérations, Conseil général, Conseil régional) ; Élus ; Responsables associatifs ; Chambres consulaires ; Services publics ; Centres sociaux...

Contact

Profession Banlieue

15 rue Catulienne

93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 09 26 36

Fax : 01 48 20 73 88

mél : profession.banlieue@wanadoo.fr

site : www.professionbanlieue.org